

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-11 du Comité syndical du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013

~~~~~  
DEMANDE DE SUBVENTIONS – MISSION TIC 2013

L'an deux mil treize le premier février à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 24 janvier 2013.

Etaients présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Louis LACROIX, Laurent DUPONT, Henri SOBELLA, Alain CAZORLA,, Joëlle GOUDAL, Jean-Marcel JOVER, Jacky GALABRUN, Philippe SALASC, Eric PALOC, Bernard DOUYSSSET, Louis VILLARET, Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Michel GUIBAL, Manuel DIAZ, Luc VIALA
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Christian BILHAC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, André GAY, Hadj MADANI, Yves BAILLEUX MOREAU, Michel SAINTPIERRE, Claude CARCELLER, Frédéric ROIG, Roger FAGES, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Considérant que la mission de renforcement des entreprises locales par l'outil numérique entre dans sa 3^{ème} phase avec la consolidation de la base de données entreprises, la promotion du portail et l'organisation de la première foire virtuelle,

Vu le programme d'actions 2013 qui vise à concevoir et mettre en œuvre l'application, animer et coordonner les acteurs de l'économie et promouvoir et assurer la notoriété et la visibilité de la démarche,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **D'autoriser** le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération auprès du Conseil général de l'Hérault et du Conseil régional du Languedoc Roussillon, de l'Etat, de l'Europe et de tout autre organisme autorisé. Le total des subventions ne pourra excéder 80% du montant global de l'opération, soit 46 500€ TTC
- ✓ **D'autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel :

Dépense			Recettes		
Poste	Montant HT	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération	Origine du financement	Montant HT	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération
Communications, publicités, publications	1672.24	3.8%	Conseil général	15 000	34
Voyages, déplacements	800.00	1.8%	UE - Feder	15 000	34
Missions réception	1755.85	4.0%			
Prestataires	2926.42	6.7%			
Charges de personnel, salaires	28500.00	65.2%			
Autres frais (Charges à caractère général)	8026.76	18.4%			
Total des dépenses de fonctionnement	43681.27	100	Total des subventions publiques	30 000	68

REÇU EN PREFECTURE

			Autofinancement	5 189	
			Inscriptions payantes sur le portail	8 500	
Investissement			Total des autres financements	21 500	32
Coût total du projet			Montant total des recettes	43681.27	
Total général HT	43681.2		Total général HT	43681.27	
Total général TTC	46 500		Total général TTC	46 500	

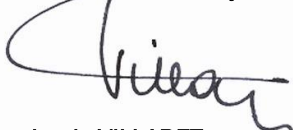
✓ **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions

Clermont l'Hérault, le 7 février 2013

Publiée le 7 février 2013

Transmise le 7 février 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET